



Paris, le 5 janvier 2021

## COMMUNIQUE DE PRESSE SNICS-FSU

### Où sont la confiance et la simplification concernant le champ de la santé à l'École dans le projet de loi visant à améliorer le système de santé ?

Ce projet de loi a introduit, dans son article additionnel 1 bis, la création d'un service d'expert.es intégrant infirmier.es, psychologues, assistant.es de service social et médecins de l'Éducation nationale.

« La confiance et la simplification » seraient-elles le bras armé d'un déni de démocratie à l'Assemblée nationale, orchestre symphonique de cette même démocratie ? Pourtant, d'aucun.es y jouent un rôle de solistes, piétinant le dialogue et confisquant le débat.

Ce simulacre de démocratie contre lequel le SNICS-FSU s'élève, n'est en fait que l'épilogue d'un processus de politique partisane visant à retirer aux infirmier.es, aux élèves, aux familles, à la communauté éducative, à l'École, le droit de regard sur la santé à l'École.

Profitant de la crise sanitaire, un amendement additionnel a été élaboré en catimini par quelques député.es « expert.es » pour modifier les articles L. 541-1 et L. 121-4-1 du Code de l'éducation et L. 2325-1 du Code de santé publique.

Cette attaque en règle contre une conception holistique de la santé des élèves avait déjà échoué lors de la Loi pour une école de la confiance.

Qu'à cela ne tienne, les mêmes arguments fallacieux sont de nouveau évoqués par ces mêmes député.es enfermés dans une vision médico-centrée où le rôle de l'infirmier se doit d'être supervisé par un médecin : « manque de collaboration et manque de coordination ».

Sans sourciller, elles-ils affirment même qu'il existe, d'un territoire à un autre, deux types de situations : celle où infirmier.es et médecins coopèrent, avec les autres acteurs-trices de la communauté éducative et travaillent en équipe ; et celle où médecins et infirmier.es n'opèrent pas ensemble.

Machiavélisme ou simple manichéisme ?

Selon ces député.es, il y aurait « une bonne » organisation de la santé à l'école afin que l'école redevienne un lieu d'épanouissement pour tous : la création d'un service de santé scolaire sous coordination médicale.

Que dire devant une vision si réductrice et autant d'inexactitudes ? Les infirmier.es de l'Éducation nationale, la communauté scolaire sont indignés face à de telles allégations.

Aussi choquant soit-il, cet amendement additionnel impacte directement la vie quotidienne des élèves, leur bien-être et leur réussite scolaire.

Pour le SNICS-FSU, les enjeux de la santé des jeunes sont trop sérieux pour être laissés au bon vouloir de quelques médecins-député.es qui font le choix d'une politique partisane et corporatiste en niant le bénéfice des 18 millions de consultations infirmières réalisées au service des Élèves et de leur réussite scolaire.

7700 infirmier.es, 18 millions de consultations annuelles en plus de leurs autres missions, l'organisation des infirmier.es de l'Éducation nationale est loin d'être « médiocre ». Les partenariats, coordinations et concertations sont quotidiens et multiples, alors que les moyens humains, eux, manquent cruellement !

Loin d'être efficace, cette médicalisation de la santé à l'école creusera les inégalités sociales et de santé déjà trop prégnantes. C'est l'égalité des chances, la réussite scolaire pour tous-tes qui sont sacrifiées...

Face à tant de mépris et d'injustices, le SNICS-FSU appelle les infirmier.es à se mobiliser et à manifester leur colère le 26 janvier prochain.

Une pétition est également en ligne.

Contacts presse :

Saphia Guerreschi -06 87 89 13 34

Carole Pourvendier-06 79 78 89 85

**SYNDICAT NATIONAL DES INFIRMIER.ES  
CONSEILLER.ES DE SANTE**

46 avenue d'Ivry, 75013 PARIS - [snics-fsu@snics.org](mailto:snics-fsu@snics.org) - 01 42 22 44 52-